



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

La cérémonie des vœux à la population s'est déroulée le dimanche 15 janvier 2017 à la salle des fêtes. Lors de celle-ci, une rétrospective réalisée par la commission Communication et Informations dirigée par M. Denis Drousie, conseiller délégué, a été diffusée et a permis de retracer les différentes actions menées dans la commune au cours de l'année 2016.

« *Que 2017 soit pour l'ensemble de votre famille synonyme de santé, de prospérité et de paix. La santé, c'est un capital inestimable. La prospérité, c'est peut-être utopique mais il est possible de revenir au plein emploi. En effet, notre société est en pleine mutation avec l'arrivée des nouvelles technologies mises en œuvre par de nombreux jeunes qui osent se lancer, inventent de nouveaux concepts de fabrication et créent des emplois. La paix, c'est ne plus revivre, espérons-le, ce que nous avons vécu en 2016, toutes ces familles endeuillées, mutilées, tous ces innocents morts pour rien* », c'est par ces mots que Monsieur Gérard Maugars, premier adjoint, a pris la parole avant de s'entretenir sur les finances municipales et la façon de travailler de son équipe. Avant un projet important, il faut souvent plusieurs années d'étude. De ce fait, ce temps permet d'avoir les moyens de provisionner les fonds afin d'obtenir la totalité des fonds à la veille de la réalisation de ce projet, sans tenir compte des subventions et aides diverses. En effet, il est difficile de connaître à l'avance leur montant certaines étant parfois refusées, d'autres tout simplement minorées. Elles sont souvent versées longtemps après la fin des travaux (par exemple, la TVA ne l'est que deux ans après). Cela n'empêche pas l'équipe municipale d'aller piocher au maximum ces aides. C'est ainsi qu'a été obtenu presque $\frac{3}{4}$ du coût de la Médiathèque en subventions. Un autre exemple concerne l'église Saint Sulpice de Recquignies, propriété de la commune, où les murs extérieurs ont bénéficié d'un gommage et d'un rejointoiement pour un montant d'un peu plus de 50 000€, sur lequel une aide de 14 000€ vient d'être reçue. Bien entendu, ces aides doivent toujours être demandées avant tout commencement de travaux.

Ces subventions, permettent d'alimenter une partie d'une autre réalisation future. En pratiquant de la sorte et, étant dans une période où de grandes réalisations vont être entamées, il s'avère que des reports importants ont lieu d'un budget à l'autre. Jusqu'à présent, cela permet un autofinancement le plus total : actuellement, la commune possède zéro centime d'euro de dettes. Bien entendu, si la commune vivait à crédit, ces reports n'auraient pas lieu et il suffirait de faire appel à l'emprunt au moment de régler la facture. L'équipe en place n'est pas hostile à l'emprunt mais c'est parfois un engrenage qui entraîne des situations intenable. Cela diminue la capacité d'autofinancement et ne permet plus de faire face à des situations imprévues. Une entreprise peut emprunter car ensuite elle va créer de la richesse. Mais une collectivité, dans la plupart des cas, ne crée pas de richesses mais plutôt des charges nouvelles (un nouveau bâtiment entraîne du chauffage, du personnel et de l'entretien en plus).

Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir les taux d'imposition de la commune (impôts fonciers bâtis et non bâtis, taxe d'habitation) depuis de longues années et de ne pas les augmenter à l'avenir. M. Maugars a tenu à rassurer l'auditoire en affirmant que, dans les années futures, l'argent du contribuable serait géré de la façon la plus rationnelle possible et de ne pas s'alarmer, ou se laisser alarmer par des oiseaux de mauvais augure, quant à des reports importants. Cela est signe que la commune se porte bien. Pour une entreprise, cela se traduirait par une bonne trésorerie. Il a terminé son discours en signalant que beaucoup de communes nous enverraient sûrement à la lecture de notre budget.

Puis vint le tour de Monsieur le Maire qui est entré dans le vif du sujet en faisant le point sur les différentes actions qui vont animer notre ville pour l'année à venir, et qui verra notre ville changer de visage sur certains secteurs. Tout d'abord, la place de Nice va être relookée dans le courant du second semestre. Une présentation au public par M. Tesson, maître d'œuvre, s'est déroulée au début du mois de novembre devant un public attentif dont certaines remarques pertinentes ont été retenues et soumises à une modification légère du projet. Un appel d'offres est en cours et le choix de l'entreprise se fera dans les semaines à venir. Ces travaux prévoient l'aménagement total de la place avec des emplacements de parking en nombre identique à aujourd'hui, un nouvel éclairage périphérique, une mise en accessibilité extérieure des bâtiments communaux recevant du public, un emplacement de cars et une note paysagère. ▶▶▶

Dans le même temps, les services de la C.A.M.V.S. travaillent en concertation avec le Conseil Général pour la réfection de la rue du 6 septembre 1914 qui, espérons-le, se fera dans la même période. Ces travaux comprendront la mise en place d'un plateau ralentisseur sur la largeur de la place (tout en étant confondu avec elle), la réfection totale des trottoirs avec un aménagement pour les personnes à mobilité réduite, des places de stationnements matérialisées pour éviter les stationnements dits « sauvages », l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, la pose de nouveaux candélabres munis de lampes à faible consommation d'énergie. La participation financière de la commune sera de l'ordre de 50% pour la voirie uniquement (la place étant à la seule charge de la commune). Les 50% restants seront pris en charge par la C.A.M.V.S. dans le cadre de sa compétence « voirie ».

En restant dans le domaine de la voirie, un autre chantier d'importance va s'ouvrir dès ce début d'année sur un secteur qui s'imaginait être oublié, à savoir le hameau de Rocq et sa rue Armand Beugnies. Après de nombreuses tractations pas toujours faciles, un accord de programmation a enfin été trouvé pour une partie de celle-ci (de la cité Gérard Philippe jusque l'intersection de la rue de la Barque). Ces travaux seront à l'identique de ceux réalisés dans la rue du 06 septembre 1914 avec, en plus, l'aménagement d'un parking en face de la salle du Millénaire.

Dans ces deux opérations, il a été tenu compte de l'arrivée prochaine de la fibre optique dont les armoires de distribution seront installées prochainement. Ceci pour une mise à disposition de la fibre dans le courant de l'année 2018. A charge à chaque administré de faire le nécessaire auprès de son fournisseur d'accès à Internet pour le branchement et les travaux nécessaires associés.

Outre ces travaux de voiries, d'autres investissements vont voir le jour sur notre ville. Sous la direction de Messieurs Daniel Philippe et Denis Drousie, et de leur équipe de travail, le site de la Feutrierie sera finalisé, site bien occupé par les jeunes et moins jeunes. Après deux années de mise en place d'éléments de skateboard, d'un plateau multisports, de deux terrains de pétanque, de tables de tennis de table et de pique-nique, celui-ci sera complété par l'apparition d'un terrain de tennis (complémentaire à celui du parc de la Mairie), d'un emplacement de jeux protégé pour les jeunes enfants, d'une pyramide pour compléter la zone du skateboard, d'un parcours d'entretien physique, de nouvelles tables et poubelles. Un aménagement paysager, avec l'implantation d'essences locales, permettra aux personnes de venir s'y détendre, d'une manière ou d'une autre. Le plateau sportif de Rocq, après l'implantation l'an dernier d'un mini stade, ne sera pas oublié puisqu'un nouveau jeu complémentaire sera installé pour la plus grande satisfaction des jeunes de ce secteur.

D'autres travaux, de moindre importance financièrement parlant mais de toute utilité, auront lieu dans les établissements scolaires sous l'œil vigilant de Madame Sylvie Mutte, adjointe aux écoles, et au sein de l'hôtel de Ville avec la création de bureaux pour les services sociaux qui permettront de meilleures conditions d'accueil. A noter que des caméras de surveillance extérieures seront posées à l'école primaire Jean Vilar suite aux nombreux gestes d'incivilité rencontrés autour de l'établissement, et que des nouveaux bacs à fleurs seront attribués à l'école maternelle Paul Langevin afin de leur permettre de poursuivre leur action en se présentant de nouveau au concours national des écoles fleuries, un concours pour lequel elle a été récompensée à l'échelon départemental l'année dernière.

Enfin, l'étude de la salle multisports (seule structure de service public manquante dans notre cité) est en cours de réalisation. Les terrains sont en cours d'acquisition et un appel d'architecte sera lancé dans les semaines à venir. Les présidents d'associations sportives et les enseignants seront associés à ce projet afin de définir les besoins. Il s'agit des premiers pas vers cette salle attendue par de nombreuses personnes et associations, et qui sera réalisée, contre vents et marées, afin de donner aux administrés un endroit digne de la pratique du sport en salle. Des informations seront données, au fil de l'évolution de ce projet, dans les semaines et mois à venir.

Sur un autre sujet, M. le Maire a abordé nos jeunes et nos aînés. Pour la septième année consécutive, le camp d'été des jeunes sera reconduit. Cette année, la Croatie a été choisie. Se situant aux frontières de l'Italie et de l'Autriche, ce pays présente de nombreuses activités culturelles et de loisirs, et laissera de bons souvenirs aux participants. Toujours en direction des jeunes, une carte jeune a été mise en place en fin d'année dernière, à l'initiative de Monsieur Jean-Paul Vicente et de son équipe. Cette carte, réservée aux 5/17 ans, permet, à ce jour, une adhésion aux Médiathèques de Recquignies et de Jeumont et un accès au cinéma le Régent à un prix préférentiel. D'autres offres verront bientôt le jour.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi

09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Vendredi

09h00 à 11h45

Samedi

10h00 à 12h00

PUBLICATION

Comité de Direction

Ghislain Rosier

Comité de Rédaction

Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture

Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage

L'Exprimeur Louvroil, 1.000 exemplaires

Distribution

Service Technique

MAIRIE DE RECQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

mairie-recquignies@wanadoo.fr

www.mairie-recquignies.fr

Concernant les aînés, ils se sont retrouvés l'année dernière, lors d'un premier voyage qui leur était destiné, en Baie de Somme avec la visite notamment de la ville d'Amiens et de ses hortillonnages. Cette année, avec les élections qui se profilent à l'horizon, la date du samedi 24 juin a été retenue vers une destination qui est pour l'instant tenue secrète par Madame Linda Wallez et son équipe mais qui apportera une nouvelle fois satisfaction. Toujours pour nos aînés qui prennent ici leur repas à domicile, les membres du C.C.A.S. ont fait le choix, depuis le début de cette année, d'un service de repas par un prestataire. Un repas plus conséquent puisqu'un plus sur le menu leur permet de satisfaire le repas du soir pour le même prix, la municipalité prenant en charge financièrement la différence.

Avant de terminer son discours, M. le Maire a abordé la démographie de notre ville liée aux nouvelles constructions qui fleurissent un peu partout. Après une baisse de la population dans le Val de Sambre (la ville de Recquignies n'ayant pas été épargnée), il s'est félicité de l'action mise en place par la C.A.M.V.S. avec son ambitieux programme de logements. Le résultat se retrouve dans l'évolution de notre population communale puisqu'il y a une tendance à la hausse du nombre de logements mais aussi de nos administrés : 2 405 habitants au 1^{er} janvier 2014 (dernier recensement) contre 2 380 au 1^{er} janvier 2012. La société Promocil vient d'ailleurs de lancer un nouveau programme de logements en locatif à la cité de l'Orée du Bois (derrière la cité du Grand Bois) avec 8 maisons et 9 logements de type béguinage. En ce qui concerne les nouvelles constructions de maisons particulières dans la rue René Fourchet et le chemin des Batteries de Rocq, celles-ci seront complétées par de nouvelles résidences dans le chemin des Wetz et la rue de Brasserie. Des nouvelles résidences qui sont de bon augure pour assurer l'avenir de nos établissements scolaires.

On ne peut qu'en être satisfait et en conclure que notre ville est une ville attrayante par sa situation de proximité de la campagne et par son calme. M. le Maire a tenu, par contre, à rassurer l'auditoire présent sur la volonté de préserver une image de « commune rurale » pour Recquignies et Rocq.

Meilleurs vœux à vous tous, à votre famille, à tous les êtres qui vous sont chers.

Des vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé.

Location de la salle des fêtes et de la salle du Millénaire

Suite au Conseil Municipal du 12 décembre 2016, la salle des fêtes peut être louée aux sociétés extérieures lorsque celles-ci rencontrent des difficultés particulières pour l'obtention d'une salle dans leur commune. Les critères d'attribution de la salle respectent l'ordre suivant : calendrier des fêtes de la commune, calendrier des fêtes des associations communales, administrés et enfin associations extérieures (demande à faire deux mois avant la date souhaitée).

- ♦ **Tarifs** : 180€ pour une journée (exposition/vente) puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 200€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).
- ♦ **Pour les associations locales** : 1ère location gratuite, 40€ pour la 2ème et la 3ème location puis tarif normal (sans utilisation du four ou de la gazinière).
- ♦ **Pour les sociétés extérieures** : 300€ par journée, 500€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 800€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

Concernant la salle du Millénaire, celle-ci peut toujours être louée compte tenu des demandes fréquentes et du taux d'utilisation de la salle des fêtes. La salle sera exclusivement louée pour des apéritifs dinatoires et sans location de vaisselle.

- ♦ **Tarifs** : 150€ pour une journée d'exposition/vente puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 150€ pour un repas dinatoire, 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

05 février et 06 mars 2017 de 14h
à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

PROCHAINE PUBLICATION

Date de parution

Vendredi 24 mars 2017

Date de dépôt limite des articles

Mercredi 08 mars 2017

*Articles, photos et affiches (de
préférence sans réduction de qualité),
dans la limite d'une page maximum,
à déposer en Mairie.*

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00
en Mairie de Fourmies

**Pour rencontrer M. Hiraux, contacter
Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail
à aurelieperot59@gmail.com**

Noël de la PMI

Le vendredi 02 décembre 2016 après-midi, dans le cadre du Noël de la Protection Maternelle Infantile (PMI), la municipalité a reçu les familles et chaque enfant participant a reçu un jouet. A l'issue de ce moment convivial, boissons, café et friandises ont été proposés aux familles.

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil général et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Il a été créé en France par une ordonnance du 2 novembre 1945. Il a lieu une fois par mois dans les locaux situés à l'arrière de la Mairie. Il organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Il joue également un rôle essentiel en matière de prévention médicale, psychologique, sociale et d'éducation pour la santé.



Distribution des coquilles et visite du Père Noël dans les écoles

Le samedi 10 décembre 2016, les élus ont procédé à la traditionnelle distribution des coquilles de Noël à la population.

Plus de 2 400 coquilles ont ainsi été remises aux Réchigniennes et Réchigiens sans distinction d'âge.

Comme de coutume, le Père Noël, accompagné d'élus, s'est rendu le vendredi 16 décembre 2016 dans les écoles primaires et maternelles de la commune, pour la plus grande joie des enfants.

Chacun a reçu une coquille et des friandises.



Le port du casque pour les enfants à vélo bientôt obligatoire

A partir du 22 mars 2017, le port d'un casque certifié à vélo deviendra obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo. En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risquera une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135€.

Le décret relatif à cette proposition est paru le 22 décembre 2016 au Journal Officiel et prévoit donc un délai de trois mois pour que chaque famille ait le temps de s'équiper. Cette mesure fait suite au rapport du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) prescrivant 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière.



RAPPEL

Si vous changez d'adresse (arrivée ou départ, changement interne) alors vous devez venir le signaler au service Etat-Civil.

Ceci afin de permettre la mise à jour du fichier population.

MEDIATHEQUE

Lundi et Mardi

14h à 17h30

Mercredi

10h à 12h et de 14h à 17h30

Judi et Vendredi

14h à 18h

Samedi

10h à 12h et de 14h à 17h30

AGENCE POSTALE

Lundi et Mardi,

14h à 17h

Mercredi

10h à 12h et de 14h à 17h

Judi et Vendredi

14h à 17h

Médiathèque medi@nice

ASSISTANTE SOCIALE

Remplaçant de Mme Charlet non connu à ce jour

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la Médiathèque medi@nice

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.



Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille, dans les 3 mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. **Lors de l'inscription, il est précisé à la personne que son attestation sera prête en Mairie sous 3 à 4 jours.** Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.

Délivrance des photocopies

Suite au Conseil Municipal du 12 décembre 2016, les montants pour la délivrance des copies en impression en noir et blanc sont maintenus pour l'année 2017, à savoir 0.18€ pour un A4 recto, 0.36€ pour un A4 recto-verso, 0.36€ pour un A3 recto et 0.72€ pour un A3 recto-verso. Le montant de la délivrance de copies sur support électronique (cédérom) est de 2.75€.

Le gel est l'ennemi des compteurs d'eau et des canalisations

Pour éviter tout désagrément, des mesures simples suffisent : protéger le compteur et les tuyaux exposés à l'extérieur avec des matériaux isolants n'absorbant pas l'humidité ou calfeutrer votre compteur et protéger les canalisations avec une gaine isolante s'ils sont situés à l'intérieur d'un local non chauffé. Chaque année, avec le retour des basses températures, l'eau se transforme en glace et peut entraîner la casse du compteur d'eau et des tuyaux vous privant d'eau et occasionnant des fuites et des frais de réparation conséquents.



En période de gel, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de s'aventurer sur les cours d'eau, étangs, etc. situés sur la commune. La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Départ en retraite

Lors de la cérémonie des vœux au personnel communal, qui s'est déroulée le vendredi 13 décembre 2017 dans l'auditorium de la Médiathèque, Madame Jocelyne Cuvelier a été mise à l'honneur suite à son départ en retraite.

Elle est arrivée dans les services communaux voilà bientôt 42 ans (en avril 1974 pour être plus précis) en tant que femme de service à l'école maternelle de Recquignies. Quelques mois plus tard (le 1^{er} janvier 1975), elle passera stagiaire en qualité d'agent spécialisé des écoles maternelles avant d'être titularisée à ce poste un an plus tard. En 1992, elle sera intégrée dans le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des

écoles maternelles (ATSEM) au grade de 2nde classe, et ce jusqu'au 1^{er} décembre 2009, date à laquelle elle sera reclassée en tant que 1^{ère} classe.

Plus de 40 ans durant lesquels elle s'est occupée d'enfants de 2 à 6 ans dans un rôle qui n'était pas toujours facile car tantôt sous la coupelle de l'éducation nationale, tantôt celle de la Mairie. Elle a accompli cette mission avec beaucoup de professionnalisme, d'amour et de patience. Nous lui souhaitons de passer une agréable retraite auprès des siens, de sa famille et de ses amis.



HALTE GARDERIE « LES P'TITS LOUPS »

Lundi

8h15 à 12h15 et de 13h à 17h

Mercredi et Vendredi

8h15 à 12h15



Médiathèque medi@nice

PHARMACIE DE GARDE

Connectez-vous au site Internet www.servigardes.fr ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence.

Pour la ville de Recquignies, vous devez impérativement vous rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50).

JEUX DE BALLONS



**JEUX DE BALLONS
INTERDITS**

Nous vous rappelons que les jeux de ballons sont interdits aux abords des bâtiments communaux (salle des fêtes, salle du Millénaire, écoles, Médiathèque, églises, etc.).

Dorénavant, vous avez la possibilité de vous rendre aux structures mises en place au terrain de la Feutrierie et au plateau sportif de Rocq

Recensement de la population 2017

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) au début de cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur Internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer, etc.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2017.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.



RECENSEMENT

de la population 2017

Communiqué de la C.A.M.V.S.



La société SEREL, avec laquelle la CAMVS a signé un marché, interviendra sur le territoire de la commune, durant la semaine du 20 au 24 février 2017, afin d'assurer la dératisation du réseau d'assainissement.

L'Opération « Plantons le décor » revient !

Pour préserver la biodiversité régionale, les espaces naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, le Parc Naturel de l'Avesnois et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (C.A.M.V.S.) proposent aux habitants de planter des espèces locales dans leur jardin grâce à l'opération « *Plantons le décor* ». Cette action est la garantie de bénéficier de plantes de qualité, d'origine régionale, avec de bonnes capacités de reprise, produites par des pépiniéristes qui s'engagent à respecter un cahier des charges rigoureux.

Le principe est simple : les habitants choisissent dans la brochure de présentation (disponible en consultant le document associé à cette actualité) les espèces qui les intéressent, remplissent et envoient le bon de commande intégré dans la brochure **avant le 10 février 2017 pour une livraison le samedi 04 mars 2017 dans la matinée.**

Ils profitent d'une commande groupée dont la livraison est prévue à la ferme du zoo de Maubeuge ou à la Maison du Parc, Grange Dîmière, 59550 Maroilles.



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, etc., de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. **Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du Service Urbanisme de la Mairie.** Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*05 ou 13409*05) est obligatoire. Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une déclaration préalable (Cerfa 13703*05) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols). Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie ou sur le site www.service-public.fr. **L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie.** Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.

Refus de collecte

Afin d'améliorer la qualité environnementale et faire baisser les dépenses liées à la collecte des déchets, un dispositif de refus de collecte sera mis en place dès le premier trimestre 2017.

Votre bac dédié aux emballages recyclables ne sera désormais plus collecté, si vous ne respectez pas les bonnes consignes de tri malgré les deux alertes réalisées en amont par les ambassadeurs du tri de l'Agglo. De plus, une amende financière à hauteur de 11€ sera appliquée en cas de récidive la semaine suivant le premier refus de collecte.

Lors de la collecte, les « ripeurs » contrôleront le contenu de votre bac dédié aux emballages recyclables afin de détecter tout manquement aux bonnes consignes de tri. L'information sera ensuite transmise à la C.A.M.V.S. qui agira en fonction d'une des situations suivantes :

- ◆ Une erreur de tri est constatée lors de la collecte : un ambassadeur du tri (A.D.T.) se rendra à votre domicile pour vous former aux gestes du tri.
- ◆ Une deuxième erreur de tri est constatée : premier refus de collecte et nouvelle formation par un A.D.T.
- ◆ Suite au premier refus de collecte, le tri n'est toujours pas réalisé correctement : deuxième refus de collecte et amende financière à hauteur de 11€ (infraction de type 1 selon la réglementation en vigueur).

Pourquoi mettre en place ce dispositif ? Réponse en quelques chiffres.

Le prix du traitement des déchets pour une tonne de refus de tri s'élève à 374.86€ alors qu'une tonne de déchets triés s'élève à 194.01€. Sur le territoire, 2 000 tonnes de déchets sont mal triés chaque année, pour une dépense de 750 000€. Mieux trier, c'est diviser par deux le coût des refus de tri (soit une économie de 375 000€), augmenter les recettes à travers la vente des recyclables et réduire le tonnage des déchets en incinération et donc le coût lié à leur traitement.

Pour vous aider à mieux trier, un ensemble d'outils est mis à votre disposition par la C.A.M.V.S. et Écoemballages. Retrouvez-les dès à présent sur le site de la C.A.M.V.S.

Nouvelles rubriques sur le site Internet

Deux nouvelles rubriques font leur apparition sur le site Internet de notre ville ! Il s'agit de l'annuaire des assistants(es) maternels(les) agréés(es) (disponible dans l'onglet « Recquignies & vous ») et les permanences relatives aux gardes infirmiers/infirmières (disponible dans l'onglet « Au quotidien », rubrique « Permanences »).

Concernant l'annuaire des assistants(es) maternels(les) agréés(es), celui-ci a été réalisé avec le listing, réactualisé au 07 décembre 2016, de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de l'Avesnois, Pôle PMI Santé, Secteur Avesnes (dont l'adresse est la suivante : 64, rue Léo Lagrange - CS 50107 - 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex).

Nettoyage des fils d'eau

La population est informée qu'un nettoyage des fils d'eau complet (zone 1, zone 2, centre-ville) des rues aura lieu le mercredi 15 mars 2017 pour la zone 1 et la zone 2.

La zone 1 concerne les rues du bois de Rousies, P. Ronval, G. Herbecq, des Anciens Combattants, P. Durin, de la Brasserie, de la Paix, M-L. Delattre, Cité du Grand Bois, Cité de l'Orée du Bois, rue du Biez, Allée Basque et Cité J. Prévert. Quant à la zone 2 concerne les rues R. Fourchet, A. Beugnies, impasse Mousset, de la Barque, d'Ostergnies, P. Pécret, R. Nogent, J. Brel, rue du Biez (Pablo Neruda) et Cité J. Rostand.

Le centre ville concerne les rues de la Feutrerie, de la Gare, Place de la Gare, M. Druart, du 06 septembre, Place de Nice, Place Pasteur, résidence Les Charmes et l'Hôtel de Ville.



DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Maubeuge et de Jeumont sont ouvertes du lundi au samedi de 08h00 à 17h45.

Le dimanche, elles sont ouvertes de 09h00 à 11h45 (sauf jour férié).

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

1 place du Pavillon, 59603 Maubeuge Cedex

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

COLLECTE DES DECHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi. Collecte des encombrants les 28 juillet et 29 novembre 2017. Dates de collecte des déchets verts pour l'année 2017 non connues à ce jour.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Appel à candidatures : 20 histoires de rénovation

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre et les partenaires du projet « Interreg VA FAI-RE » vous proposent de mettre en avant vos projets de rénovation en vue d'être sélectionnés et publiés dans la prochaine édition du livre « 20 histoires de rénovation ».

Vous êtes un élu, un particulier, un architecte, un artisan, une entreprise du bâtiment, un maître d'ouvrage ? Vous avez restauré, éco-rénové, agrandi un bâtiment ancien en valorisant son caractère patrimonial ? En portant une attention particulière à ses performances énergétiques ? A l'utilisation d'éco-matériaux ? Sur le territoire de la Région Hauts-de-France ou sur les provinces du Luxembourg, Hainaut, Namur ? Nous vous invitons à nous faire connaître toute réalisation (chantier entre 2012 et 2017) en matière de restauration et d'éco-rénovation avant le 27 janvier 2017. Les projets reçus seront soumis à la délibération d'un jury qui sélectionnera 20 rénovations. Celles-ci seront éditées dans un recueil et feront l'objet d'une exposition itinérante afin de sensibiliser le grand public et d'impulser de nouvelles rénovations !

Quelques mots sur le projet « FAI-Re » : c'est un projet pour dynamiser le secteur de la rénovation efficiente ! Son programme de travail est « Former, Accompagner, Inspirer la Rénovation Efficiente ».

Avec le soutien de l'Europe, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (F), les Acteurs Pour une Economie Solidaire (F), le Cluster Eco-construction (B), Espace Environnement (B), le Forem Formation Charleroi (B) et la Fédération Compagnonnique des Métiers du bâtiment (F) se sont fédérés au sein d'un partenariat inédit alliant Emploi/Formation/Accompagnement et se proposent, au travers des actions du projet européen « Interreg VA FAI-Re », de soutenir et stimuler la filière de la rénovation efficiente en Wallonie (B) et en région Hauts-de-France (F).

Plus d'informations sur le site officiel www.fai-re.eu (site en construction)



Marie AUDINET, Architecte DE – Assistante d'études Projets Urbains

marie.audinet@adus.fr

Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)

19, rue de Fleurus - BP 30273, 59607 Maubeuge

L'agence de développement et d'urbanisme de la Sambre (ADUS) est un lieu d'échanges, d'analyses, de productions et de projets au service des territoires et de leurs habitants. Elle intervient sur un espace large associant des réalités urbaines, rurales, transfrontalières. C'est une Agence d'études, de conseils et d'animation qui répond aux besoins de partenaires réunis autour d'un programme de travail commun.

Dans le cadre du programme pluri-partenarial d'activités, l'Agence assiste les collectivités dans la formalisation de leurs projets de territoire, dans l'élaboration de leurs documents de planification ou dans la mise en œuvre de démarches d'aménagement opérationnel.

L'ADUS est au service de la ville durable et engagée dans les logiques d'inter-territorialité et de métropolisation. L'Agence est aussi un lieu d'échanges et de concertation entre ses membres et elle permet la mise en commun de moyens pour la réalisation d'études afin de préparer les futures décisions des collectivités.

Nouveau service au Café Le Nice : le Compte-Nickel !

Le Compte-Nickel est un service français de carte bancaire prépayée nominative et non nominative, alternatif du compte bancaire comme moyen de paiement, créé en 2012 par la société « la Financière des paiements électroniques (FPE) ». Il s'agit d'un compte de paiement low-cost (à bas coûts) simplifié, disponible dans les bureaux de tabac, sans condition de dépôts ni de revenus.

Grâce à une borne interactive, le client ouvre en moins de cinq minutes son compte en y scannant sa carte d'identité et en y saisissant son adresse et son numéro de téléphone mobile (nécessaire pour l'activation de la carte prépayée). Après s'être acquitté de l'abonnement annuel (20€), le client repart alors avec un coffret comprenant les RIB, une carte de débit MasterCard et son code.

La cible de ce service financier concerne les personnes interdites bancaires, les personnes privées de moyens de paiement qui ne paient qu'en argent liquide, celles vivant sous le seuil de pauvreté, en instance de divorce avec un compte joint bloqué, mais aussi les saisonniers, les intérimaires ou les étudiants.

Rapprochez-vous du Café Le Nice pour plus de renseignements ou connectez-vous sur www.compte-nickel.fr.



Augmentation du prix des timbres

Suite à une baisse du volume d'envois de courriers postaux, la Poste a annoncé une hausse des tarifs du courrier à la date du 1^{er} janvier 2017. Pour les envois de 0 à 20g par les particuliers, le timbre « Lettre prioritaire » s'élèvera à 0.85€ (contre 0.80€ en 2016, soit une hausse de 6.3%), le timbre « Lettre verte » à 0.73€ (contre 0.70€ en 2016, soit une hausse de 4.3%) et le timbre « Ecopli » à 0.71€ (contre 0.68€ en 2016, soit une hausse de 4.4%). Enfin, la lettre recommandée passera de 3.77€ en 2016 à 3.95€ (soit une hausse de 3.5%).

A noter que

- ♦ Le prix de la lettre verte en France reste moins cher que la moyenne européenne des envois économiques qui est de 0,75€ et les tarifs des colis postaux classiques (Colissimo) pouvant peser jusqu'à 2 kilos, qui avaient baissé en 2016, resteront quant à eux inchangés en 2017
- ♦ En 2017, le tarif de l'offre « Mon timbre en ligne » bénéficiera toujours d'une remise de 2 centimes par rapport au prix du timbre classique. Cette offre existe depuis 2009 et permet d'imprimer soi-même un timbre acheté en ligne, avant de le coller sur une enveloppe et le déposer de manière classique dans le réseau postal

Cette hausse du prix des timbres est encadrée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), qui a approuvé en juillet 2014 un dispositif d'augmentation des tarifs sur quatre ans. Selon La Poste, les ménages français dépensent en moyenne 45€ par an en produits postaux (moins de 4€ par mois). L'impact de la hausse précitée se veut limitée à moins de 2€ par an et par ménage.

Revalorisation du SMIC

Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) a été revalorisé de 0.93% le 1^{er} janvier 2017. Le nouveau montant horaire brut est porté à 9.76€ (contre 9.67€ en 2016), soit 1 480.00€ bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (contre 1 466.62€ bruts précédemment), ce qui représente 1 153€ nets par mois (soit 11€ de plus par mois).

Pour rappel, le SMIC correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne peut être rémunéré.

Revalorisation du plafond de la Sécurité Sociale

Le plafond de la sécurité sociale a été revalorisé le 1^{er} janvier 2017 de 1.6% par rapport au plafond de l'année 2016, suite à un arrêté publié au Journal Officiel le mardi 13 décembre 2016. Il est donc porté à 39 228€ en valeur annuelle (contre 38 616€ en 2016), 3 269€ en valeur mensuelle (contre 3 218€ en 2016), 180€ en valeur journalière (contre 177€ en 2016) et 24€ en valeur horaire (comme en 2016).

Réévalué chaque année en fonction de l'évolution des salaires, ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de la Sécurité Sociale ainsi que dans le calcul du montant du remboursement des frais de santé de certaines mutuelles.

Mise en place de vignettes pour les voitures les moins polluantes

Crit'Air doit faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par le biais d'une pastille de couleur apposée sur le véhicule et intitulée « certificat qualité de l'air ». Ce système de vignettes va s'appliquer, à partir du 15 janvier 2017, à Paris, première zone à circulation restreinte (ZCR) de France. Par conséquent, les véhicules les plus polluants (dits « non classés ») ne pourront plus rouler dans Paris de 08h00 à 20h00 en semaine.

Un décret publié au Journal officiel du jeudi 30 juin 2016 précise le type de véhicules concernés par ce certificat, les critères pris en compte pour classer chaque véhicule dans la catégorie de certificat de qualité de l'air correspondante, les modalités de demande et de délivrance de ce certificat (avec possibilité de mettre en place une redevance) et les sanctions applicables si le propriétaire du véhicule a apposé sur son véhicule un certificat ne correspondant pas aux caractéristiques de son véhicule

Les véhicules sont classés en différentes catégories, en fonction du type de motorisation et de l'âge du véhicule. Les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène font partie de la première catégorie. Le site de commande des certificats qualité de l'air (ou « pastilles de couleur ») est ouvert depuis le 1^{er} juillet 2016 à l'adresse www.certificat-air.gouv.fr. L'obtention de ce certificat implique de payer une redevance de 3,70 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale (ce qui correspond à un montant de 4,18 €).

Ce certificat doit ensuite être apposé à l'avant du véhicule de manière à être lisible par les agents de contrôle, depuis l'extérieur. Par exemple, pour les voitures, véhicules utilitaires légers, poids lourds, autobus, autocars, il est apposé, à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise.



Gants obligatoires pour les motos et les scooters

Les conducteurs et les passagers de motos et de scooters doivent porter des gants certifiés CE depuis le 20 novembre 2016. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal Officiel du mardi 20 septembre 2016. Cette mesure vise à limiter les blessures graves aux mains et aux avant-bras.

Un arrêté publié au Journal officiel ce même jour précise que les gants en question « doivent respecter les caractéristiques des gants pour motocyclistes, conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, attestées par le marquage CE ». Le respect de cette obligation peut être contrôlé par les forces de l'ordre et sanctionné en cas de non-port par une amende de 68€ (contravention de 3e classe) et par la réduction d'un point du permis de conduire.

Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au Journal Officiel du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

Un enfant mineur qui vit en France, qu'il soit français ou étranger, et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'un titre d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire (Cerfa n°15646*01) établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Nouveau format des plaques d'immatriculation pour les deux roues

Les véhicules à moteur à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur non carrossés devront être équipés de plaques d'immatriculation uniformes au plus tard le 1^{er} juillet 2017. Le format est fixé à 210mm par 130mm.

Jusqu'à présent, trois formats de plaques d'immatriculation étaient prévus pour ces catégories de véhicules : 140mm par 120mm pour les cyclomoteurs, 170mm ou 210mm par 130mm pour les motocyclettes, et 275mm ou 300mm par 200mm pour tous les autres véhicules, dont les tricycles et quadricycles non carrossés

Tout conducteur de véhicule intercepté à partir du 1^{er} juillet 2017 avec une plaque non conforme encourra une amende de 135€. L'uniformisation des plaques d'immatriculation est destinée à simplifier le contrôle des forces de l'ordre et permettra l'égalité de traitement des usagers vis-à-vis des radars.

Interdiction des vitres teintées

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les vitres du pare-brise et les vitres latérales avant, côté conducteur et côté passager, des automobiles doivent avoir une transparence suffisante, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du véhicule, et ne provoquer aucune déformation notable des objets vus par transparence, ni aucune modification de leurs couleurs.

La transparence de ces vitres est considérée comme suffisante si le facteur de transmission régulière de la lumière est d'au moins 70%. Ce taux correspond à celui appliqué au moment de l'homologation des véhicules qui sortent d'usine. En cas de bris, elles doivent permettre au conducteur de continuer à voir distinctement la route.

Les vitrages des véhicules doivent être homologués (ils doivent être résistants aux facteurs atmosphériques et thermiques, aux agents chimiques et à l'abrasion, etc.) et installés dans les règles de l'art. Certaines catégories de véhicules peuvent déroger à la limite de 70 % du coefficient de transmission lumineuse :

- ♦ Les véhicules blindés destinés à la protection des personnes et/ou des marchandises : pour ces véhicules, le coefficient de transmission lumineuse du vitrage peut être supérieur à 30%.
- ♦ Les véhicules destinés au transport de personnes atteintes de maladies spécifiques (protoporphyrines érythropoïétiques, porphyries érythropoïétiques congénitales, xeroderma pigmentosum) à condition que la personne susceptible d'être transportée soit domiciliée à la même adresse que celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule ou justifie d'un lien de parenté direct avec le titulaire du certificat d'immatriculation.

Le fait de circuler avec un véhicule ne respectant pas cette obligation sera puni d'une amende de 135€ et de la réduction de 3 points du permis de conduire. Le véhicule pourra aussi être immobilisé.

Un surteintage excessif des vitres avant représente un danger en matière de sécurité routière :

- ♦ Le contact visuel avec le conducteur d'un véhicule suivi ou croisé permet d'anticiper sa conduite. Ce contact visuel est également primordial à la sécurité des piétons lorsqu'ils s'engagent sur un passage protégé.
- ♦ Le surteintage réduit la vision du conducteur, en particulier de nuit.
- ♦ L'interdiction du surteintage des vitres permettra également aux forces de l'ordre de mieux contrôler le respect des règles de sécurité (telles que notamment l'interdiction de téléphoner au volant ou le défaut de port de la ceinture de sécurité).

Déclarer un accident causé par un tiers

Vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Déclarez dans les 15 jours votre accident en ligne à la CPAM du Hainaut (sur le site www.ameli.fr ou par téléphone au 3646) ! Précisez aux professionnels de santé qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers (accidents de la circulation, accidents d'avion et de train, accidents médicaux, infections nosocomiales, dommages corporels occasionnés par des travaux publics, accidents survenus à l'étranger, coups et blessures, morsure d'animal, accidents sportifs, accidents scolaires). Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».



Dès que vous avez déclaré votre accident, votre caisse d'Assurance Maladie récupère les sommes d'argent engagées pour vos soins de santé auprès du tiers responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance. Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé. C'est bien pour tous et pour chacun. Pour la victime, rien ne change, elle est remboursée normalement par l'Assurance Maladie.

Le médicament générique

Le médicament générique, un médicament bénéfique pour tous. L'utiliser c'est économique et civique !

Des médicaments plus économiques : conçus à partir de molécules déjà commercialisées et bien connues, les médicaments génériques permettent de réaliser des économies sur les frais de recherche et développement déjà amortis par les médicaments d'origine. De plus, ils nécessitent généralement moins de frais marketing et publicitaires. Ils peuvent donc proposer un prix de vente inférieur, tout en garantissant une qualité équivalente. En moyenne 30% moins chers que les médicaments d'origine, les médicaments génériques ont permis d'économiser 7 milliards d'euros en 5 ans.

Des économies au service du système de santé : le développement des médicaments génériques s'inscrit dans une politique de maîtrise des dépenses de santé qui vise à dépenser le plus efficacement possible chaque euro que la collectivité consacre à la santé.

Une meilleure prise en charge des traitements innovants : l'innovation thérapeutique demeure indispensable. Grâce aux économies générées, de nouveaux traitements, souvent onéreux, comme les traitements contre des pathologies graves (les cancers par exemple) ont pu être pris en charge par l'Assurance Maladie.

Votre médecin traitant est le spécialiste du traitement. Votre pharmacien est le spécialiste du médicament, il fait le choix, parmi les médicaments correspondant à la prescription du médecin, de celui qui vous conviendra le mieux. Faites leur confiance !

Atelier collectif maternité

Vous attendez un heureux événement et vous vous posez des questions sur le suivi de votre grossesse, sur les démarches administratives. La CPAM et la CAF organisent des ateliers collectifs pour vous permettre de rencontrer leurs conseillers.

Ces ateliers ont pour but de vous donner des informations sur le suivi de votre grossesse (consultations obligatoires, échographies, examens complémentaires, rôle des professionnels de santé et des conseils pour prendre soin de votre santé et de celle de votre enfant) et des explications sur vos démarches administratives (prise en charge et remboursement des soins, congés maternité et paternité, indemnités journalières, prestations CAF pour l'accueil du jeune enfant, modes de garde, cessation ou reprise d'activité à temps partiel, etc.).

Pour participer, inscrivez-vous : auprès d'un conseiller en Assurance Maladie, ou contactez le 36 46, ou envoyez un mail à maternite@cpam-hainaut.cnamts.fr. Pour rencontrer vos interlocuteurs, rendez-vous de 09h15 à 11h15 à l'UTPAS de Maubeuge le jeudi 2 février 2017, au Centre Hospitalier de Maubeuge le mardi 7 février et à la Polyclinique du Val de Sambre de Maubeuge le mercredi 08 février 2017.

Campagne de vaccination contre la grippe

Chaque année la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France. Elle peut être grave, voire mortelle, en particulier chez les personnes fragiles. Elle est responsable de nombreuses hospitalisations. Pourtant moins d'une personne sur deux est vaccinée. Le vaccin est le moyen le plus efficace de protéger les personnes fragiles des complications liées à la grippe.

L'Assurance Maladie prend en charge à 100% le vaccin contre la grippe saisonnière pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale, etc.), les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité.

Pourquoi se faire vacciner ? La grippe est dangereuse (elle peut provoquer des complications graves) et est imprévisible (les virus changent d'une année sur l'autre). Le vaccin sauve des vies (il aide à combattre le virus et réduit le risque de complications graves), il est sans danger (les effets indésirables sont sans gravité comme une petite fièvre, une douleur et une rougeur au point d'injection) et il protège votre entourage (il réduit le risque de transmission à vos proches).

Activités de fin d'année pour l'Harmonie de Recquignies

Le samedi 19 novembre 2016 s'est déroulée la traditionnelle messe de Sainte Cécile, en l'honneur de la patronne des musiciens, à l'Eglise Saint Sulpice de Recquignies, en compagnie de l'Harmonie de Recquignies et de la chorale MéliMélodies. A l'issue de celle-ci, une réception était organisée à la salle du Millénaire afin de mettre à l'honneur les élèves de l'école de Musique en présence de Mme Danielle Chapon-Kermabon, présidente, de M. le Maire, d'élus et de leurs professeurs. Un vin d'honneur a clôturé cette soirée avant que tous se retrouvent autour d'un repas à la salle des fêtes.

Ensuite, l'Harmonie de Recquignies, sous la baguette d'André Philippe, et la chorale MéliMélodies, dirigée par Michel Picavet, ont donné leur concert de Noël le samedi 12 décembre 2016 à l'Eglise Saint Sulpice de Recquignies. Tous les mélomanes et le fidèle public ont pu entendre et savourer des œuvres très diverses, susceptibles de satisfaire toutes les sensibilités musicales, dans une église pleine.

Enfin, suite à l'assemblée générale à la fin de l'année dernière, la composition du bureau a été modifiée comme suit : Mme Danielle Chapon, présidente, M. Raymond Loire, vice-président de la musique, M. Bernard Etévé, vice-président du théâtre, Mme Gisèle Collet, vice-présidente de la chorale, Mme Françoise Ernaelsteen, trésorière, et Mme Patrica Brikci, secrétaire.

Rendez-vous le vendredi 17 mars 2016 à 18h30 à la salle des fêtes pour le concert de printemps !



RECQUIGNIES

SALLE DES FÊTES PLACE DE NICE

THÉÂTRE PATOISANT

ON POUVOT

QUEILLIE PUS MAU !

Pièce en 3 actes de Nadine Modolo

VENDREDI 17 FÉVRIER 2017

à 20h

SAMEDI 18 FÉVRIER 2017

à 20h

DIMANCHE 19 FÉVRIER 2017

à 16h

TARIF UNIQUE : 9 €

**RÉSERVATIONS À PARTIR DU 23 JANVIER 2017 AU :
06 81 54 37 60**

Club de l'Amitié

Les membres du club de l'Amitié ont fêté les rois et les reines, comme chaque année, lors du premier après-midi de la nouvelle année.

L'association vise à regrouper les personnes âgées n'ayant plus d'activités professionnelles et à leur proposer des loisirs pour lutter contre l'isolement. Les activités sont les jeux de cartes (manille, belote), les jeux de société (scrabble, jeux de l'oie, de dames, etc.), la célébration des anniversaires, des noces, des fêtes du Nouvel An, de Pâques, de Noël et des repas à l'extérieur. Un déplacement par car pour la zone commerciale d'Auchan est prévu le deuxième mercredi de chaque mois. Les personnes des communes voisines sont acceptées. La cotisation annuelle est de 20€.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à rejoindre le club le mercredi de 13h30 à 17h00 au restaurant scolaire, Place de Nice. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Didier Walbert au 03.27.66.76.45.



Collecte nationale des Restos du Cœur

La grande collecte nationale des Restos du Cœur aura lieu les vendredi 10 et samedi 11 mars 2017 dans la plupart des grandes et moyennes surfaces afin de collecter des produits alimentaires et d'hygiène. Chaque année, elle s'affirme comme un moment convivial et de solidarité. Elle permet de compléter les sources d'approvisionnements et d'offrir une alimentation équilibrée plus diversifiée aux personnes accueillies.

L'année dernière, elle a eu lieu dans plus de 6 600 magasins. La générosité des donateurs et l'énergie des milliers de bénévoles mobilisés ont permis de collecter 7 370 tonnes. Ce sont près de 7 millions de repas supplémentaires, soit 20% des dons annuels des Restos en un weekend.



A Recquignies, Marie, Marie-Paule, Annie, Bernadette, Floriane, Michel, Paul, Joëlle, Denis et Benjamin accueillent, chaque lundi, 92 familles, représentant 195 personnes. **Les bénévoles offrent gratuitement leur temps, leur énergie et tous les frais que cela implique. En aucun cas, ils ne sont indemnisés et aucun avantage ne leur est offert. Leurs seuls salaires sont votre respect, votre reconnaissance et vos remerciements.**

Marché de Noël

A l'approche des fêtes de fin d'année, la magie et la féerie de Noël se sont retrouvées au cœur du Marché de Noël des Ateliers Créations les samedi 10 et dimanche 11 décembre 2016 à la salle des fêtes. Comme chaque année, Patricia



Soufflet et son équipe se mettent en quatre pour proposer ce rendez-vous traditionnel.

Petits et grands ont pu flâner à la recherche d'idées de déco, de cadeaux originaux ou de petits plaisirs gourmands auprès des nombreux exposants ayant répondu



présents. Tout au long de ces deux journées, le Père Noël était présent afin que les enfants puissent faire des photos souvenirs.

Brocante couverte du B.F.C.R.

Le club de Boxe Française et Cannes a organisé une brocante couverte le dimanche 27 novembre 2016 au sein la salle des fêtes. Les chineurs ont pu déambuler parmi la trentaine d'étals présents et ainsi réaliser de bonnes affaires.



Activités de fin d'année de l'A.P.E. Paul Langevin

Le mardi 06 décembre 2016, l'A.P.E. de l'école maternelle Paul Langevin a offert aux enfants de l'école, pour leur plus grande joie, un spectacle de magie avec « Lulu le clown ». A noter qu'un petit déjeuner a été offert par les maitresses et la remise de coquilles et de friandises par les membres de l'association. Le marché de Noël, quant à lui, s'est tenu les mardi 13 et mercredi 14 décembre 2016 dans les locaux de l'école. Enfin, pour clôturer un mois de décembre bien garni, l'A.P.E. a invité le Père Noël le jeudi 15 décembre 2016 à venir goûter avec les enfants et à distribuer tous ses cadeaux.



Spectacle de Noël des enfants de la commune

Le samedi 17 décembre 2016, plus d'une centaine d'enfants de notre commune a répondu à l'invitation de la commission des fêtes et a assisté au spectacle de Noël. Pour l'occasion, la salle des fêtes avait revêtu ses plus beaux atours et des tables avaient été dressées pour recevoir enfants et parents accompagnants.

Cette année, la Commission des Fêtes a choisi de faire découvrir des « spectacles insolites ». Les enfants ont ainsi été accueillis par les « charpardeurs » avant d'écouter, rêver et participer en chanson à des mélodies modernes de « Jemy », artiste talentueux accompagné de son guitariste, dans le spectacle « La Puce à l'Oreille », s'émerveiller devant le numéro de Music-Hall « Le cuisinier du Père Noël » et contempler les mimes de « Schouf » le clown. A noter qu'un goûter, composé de coquilles, chocolat chaud, friandises, jus de fruit, leur a été servi par les membres de la Commission pendant l'entracte. Pour clôturer ce bel après-midi, le Père Noël est venu leur rendre visite.



Saison culturelle du premier semestre 2017

Cette programmation vous est offerte par la Municipalité, sa commission culture et la Médiathèque dont l'objectif est de rendre la culture accessible au plus grand nombre, via des tarifs attractifs, tout en garantissant une qualité et une maîtrise du coût. L'élaboration d'une saison est un subtil mélange. Nous vous invitons à découvrir le fruit du travail d'une équipe dont la proposition culturelle est diversifiée, destinée à tous et répondant à nombre d'attentes. En cette période d'austérité, il est vital de laisser place au rire, à l'émotion, à l'étonnement en découvrant des artistes connus et des nouveaux talents. En attendant de vous retrouver nombreux et de partager des moments uniques et enrichissants, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne saison 2017.

► Les jeudis de l'audiovisuel tous les 2èmes jeudis des mois impairs

Les jeudis de l'audiovisuel, ce sont des séances de cinéma tous les deux mois, à la Médiathèque. Une sélection de films et documentaires vous est proposée, à vous de choisir ! **Entrée libre et gratuite, Auditorium de la Médiathèque, 14h30. Prochaine date : 09 mars 2017**



► Cirque Romane Ritz

Renouant avec la grande tradition du cirque, le chapiteau Romane Ritz s'installera sur la place de Nice. Au programme, 1h45 de spectacle avec Lorenzo Ritz et son lion blanc, la cavalerie, les animaux exotiques, des clowns, etc. En ce début d'année 2017, le cirque proposera son nouveau spectacle et de nombreuses surprises. **Du 02 au 05 février 2017. A partir de 5€.**

► Le Ch'ti Français - Patrick Collon

Depuis près de 20 ans, Patrick Collon s'est forgé une personnalité bien à part dans le monde du spectacle. Avec ses sketches et chansons en ch'ti, il sert à la fois d'antidépresseur, de neuroleptique, d'anxiolytique, etc. Vous ne résisterez pas à la gouaille de ce chanteur et humoriste pâtoisant ! **Dimanche 26 février 2017 à 15h00, Salle des fêtes, Entrée : 3€. Infos/ Réservations à la Médiathèque ou au 03.27.39.63.88**

► Atelier Théâtre

Avec Olivier Bodelet, professeur de théâtre et président de l'association « Histoires d'ici et d'ailleurs », viens découvrir les joies de la pratique théâtrale. Et qui sait, peut-être te découvrir une nouvelle vocation ! **Du 13 au 17 février 2017 de 14h00 à 16h00. 3€ les 5 ateliers - Places limitées - Inscriptions en médiathèque**

► Atelier jeux d'estaminet

Viens tester ton habileté, ta mémoire ou ta patience, avec les jeux traditionnels d'estaminet à la médiathèque. Pour l'occasion, de nouveaux jeux seront proposés. Des petits tournois seront organisés, et des lots distribués aux gagnants ! **Du 20 au 24 février 2017 de 14h00 à 16h00. 3€ les 5 ateliers - Places limitées - Inscriptions en médiathèque**



VIE QUOTIDIENNE

Toutes les informations à retenir

Agenda de la Vie culturelle

- Du 02 au 05 février**, Cirque Romane Ritz, Place de Nice.
- Du 13 au 17 février**, Ateliers Théâtre avec Olivier Bodelet de 14h00 à 16h00, Médiathèque.
- Du 20 au 24 février**, Ateliers jeux d'estaminet de 14h00 à 16h00, Médiathèque.
- Le 26 février**, Spectacle « Le Ch'ti Français » de Patrick Collon à 15h00, Salle des fêtes.
- Le 09 mars**, Jeudi de l'audiovisuel à 14h30, Auditorium.
- Le 18 mars**, Comédie « Requiem pour des fous » de « Histoires d'ici et d'ailleurs » à 20h30, Auditorium.
- Le 22 mars**, Lecture de contes à 16h00, Médiathèque.
- Le 22 mars**, Conférence commande Molière par le « Théâtre de l'aventure » à 18h30, Auditorium.
- Le 24 mars**, Medi@nice dictée à 16h00, Auditorium.
- Les 24 et 25 mars**, Festival « Pour le meilleur et pour le rire » à 20h30, Salle des fêtes (cf. page 15 pour le détail des spectacles).
- Le 26 mars**, Festival « Pour le meilleur et pour le rire » à 15h00, Salle des fêtes (cf. page 15 pour le détail des spectacles).

Agenda de la Vie associative

- Les 17 et 18 février**, Théâtre Patoisant à 20h00, Salle des fêtes.
- Le 19 février**, Théâtre Patoisant à 16h00, Salle des fêtes.
- Les 10 et 11 mars**, Grande collecte nationale des Restos du Cœur, Grandes et moyennes surfaces participantes.
- Le 17 mars**, Concert de Printemps de l'Harmonie et de la chorale à 18h30, Salle des fêtes.

Agenda des Cérémonies

Le 19 mars, Cérémonie des commémoratives au monument aux morts de Rocq à 18h30. Vin d'honneur à la salle du Millénaire.

Vignettes Stibus

- Le 03 février et 03 mars 2017**, Distribution de 09h00 à 11h30 (A à L), Mairie.
- Le 07 février et 07 mars 2017**, Distribution de 09h00 à 11h30 (M à Z), Mairie.

Vignettes Coupon Stibus Anciens + Emeraude

La distribution se fait dorénavant toute l'année.

Gardes des infirmiers et infirmières

- Le 29 janvier**, M. Gentile (03.27.68.90.50).
- Le 05 février**, Mme Marlier (06.21.66.23.52).
- Le 12 février**, Mme Gillard (03.27.65.89.50).
- Le 19 février**, Mme Homerin (03.27.66.70.18).
- Le 26 février**, M. Semaille (06.76.50.33.11).
- Le 05 mars**, Mme Marechal (03.27.68.98.52).
- Le 12 mars**, Mme Bazzo (06.74.17.67.13).
- Le 19 mars**, Mme Daime (06.21.26.50.33).
- Le 26 mars**, Mme Lobry (03.27.68.90.50).
- Le 02 avril**, M. Gentile (03.27.68.90.50).
- Le 09 avril**, Mme Marlier (06.21.66.23.52).

Tarifs Restaurant Scolaire, 3^{ème} âge et adultes

Suite au Conseil Municipal du 12 décembre 2016, les tarifs suivants sont appliqués au restaurant scolaire depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- ♦ **Tarifs scolaires** : 2.40€ (maternelle et primaire), 2.80€ (maternelle et primaire « extérieur »), 4.00€ (repas exceptionnel scolaire).
- ♦ **Tarifs adultes** : 4.80€ (repas 3ème âge au foyer restaurant), 10.80€ (repas extérieurs 3ème âge au foyer restaurant), 3.05€ (repas du personnel), 5.80€ (repas extérieurs aux services).

Les demi-tarifs seront appliqués aux familles de Recquignies, bénéficiaires du RSA sur présentation de l'attestation CAF relative aux prestations du mois précédant la prise des repas. Le solde de la participation des familles bénéficiaires du RSA sera pris en charge par le C.C.A.S. (demi-tarif).

Fin de la première phase de championnat du P.P.C.R.

Avant tout, tous les pongistes du P.P.C.R. vous souhaitent une bonne et heureuse année 2017, qu'elle vous apporte beaucoup de joie et surtout une bonne santé !

Depuis mi-décembre, la première phase de championnat par équipes est terminée. L'équipe première s'en est bien sortie et termine sixième de sa poule. La deuxième équipe a eu fort à faire dans sa poule. Malheureusement elle ira se refaire une santé dans la division inférieure à la rentrée de janvier.

Le championnat a repris le 15 janvier 2017, pour la deuxième phase, avec toujours 3 équipes en lice et une équipe dans le championnat « Vétérans », tous nos encouragements aux anciens qui sont toujours actifs. Prochains matchs les 12 et 26 février, 12 et 26 mars et le 09 avril, pour les curieux du dimanche matin !

Le comité directeur a organisé sa petite soirée du beaujolais nouveau, histoire de conserver les traditions chères au club.

Toutes les activités et les résultats sont sur le blog du club, <http://ppcr.over-blog.com>.



◀ Photo de l'équipe des « Vétérans »

Sportivement vôtre, le comité du P.P.C.R.